



Commission des limites du plateau continental

Distr. générale
21 décembre 2015
Français
Original : anglais

Trente-neuvième session

New York, 19 octobre-4 décembre 2015

État d'avancement des travaux de la Commission des limites du plateau continental

Déclaration du Président

Résumé

La présente déclaration rend compte des travaux menés par la Commission des limites du plateau continental et ses sous-commissions à la trente-neuvième session. Elle offre notamment un aperçu des progrès accomplis dans l'examen des demandes présentées par les pays suivants : Brésil, au sujet de la région Sud (demande partielle révisée); Uruguay; Norvège, au sujet de l'île Bouvet et de la Terre de la Reine-Maud; Afrique du Sud, au sujet du territoire continental de la République sud-africaine; États fédérés de Micronésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Salomon (demande conjointe), au sujet du plateau d'Ontong Java; France et Afrique du Sud (demande conjointe), au sujet de la zone au large de l'archipel de Crozet et des îles du Prince Édouard; Kenya; Maurice, au sujet de la région de l'île Rodrigues; Nigéria.



1. Conformément à la décision adoptée à sa trente-cinquième session (voir CLCS/85, par. 87), telle qu'approuvée par l'Assemblée générale au paragraphe 85 de sa résolution 69/245 puis modifiée à sa trente-huitième session (voir CLCS/90, par. 99), la Commission des limites du plateau continental a tenu sa trente-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 octobre au 4 décembre 2015. La session a été entièrement consacrée à l'examen technique des demandes dans les laboratoires du système d'information géographique de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat.

2. Les membres suivants de la Commission ont participé à la session : Muhammad Arshad, Lawrence Folajimi Awosika, Galo Carrera, Francis L. Charles, Richard Thomas Haworth, Martin Vang Heinesen, Emmanuel Kalngui, Wenzheng Lyu, Mazlan Bin Madon, Estevao Stefane Mahanjane, Jair Alberto Ribas Marques, Simon Njuguna, Isaac Owusu Oduro, Yong-Ahn Park, Carlos Marcelo Paterlini, Rasik Ravindra, Walter R. Roest, Tetsuro Urabe et Szymon Uściniowicz¹. Ivan F. Glumov n'a pas pu participer à la session pour des raisons de santé. M. Awosika s'est absenté du 2 au 13 novembre pour des raisons familiales. En son absence, la Commission était présidée par l'un des Vice-Présidents, M. Carrera. M. Urabe était présent du 19 octobre au 20 novembre.

3. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Déclaration du Président sur l'état d'avancement des travaux de la Commission à sa trente-huitième session (CLCS/90);

b) Demandes soumises par les États côtiers² en application du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer³.

Examen de la demande partielle révisée présentée par le Brésil concernant la région Sud⁴

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-neuvième session

4. La sous-commission, présidée par M. Carrera, s'est réunie du 2 au 13 novembre 2015. Durant cette période, elle a procédé à un premier examen de la demande, en application de la section III de l'annexe III du Règlement intérieur de la Commission (CLCS/40/Rev.1).

5. La sous-commission a tenu trois réunions avec la délégation brésilienne, au cours desquelles cette dernière a présenté sa demande et répondu aux questions et demandes de précisions qui lui avaient été faites lors de la session.

6. La sous-commission a vérifié la forme et la complétude de la demande partielle révisée, dont elle a achevé l'analyse préliminaire, concluant entre autres

¹ Voir également CLCS/90, note 1.

² On trouvera la liste complète des demandes soumises à la Commission à l'adresse www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

⁴ Demande présentée le 10 avril 2015 (voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_bra_rev.htm).

que le test d'appartenance avait été réalisé⁵. Elle a aussi décidé qu'il n'était pas nécessaire de solliciter l'avis de spécialistes ou d'engager une coopération avec les organisations internationales compétentes, en application des articles 57 et 56 du Règlement intérieur de la Commission, et déterminé qu'il faudrait consacrer plus de temps à l'examen de toutes les données et à l'élaboration des recommandations en vue de leur communication à la Commission.

7. La sous-commission a décidé qu'elle reprendrait l'examen de la demande à sa quarantième session.

8. À la quarantième session, la sous-commission se réunira du 22 au 26 février 2016.

Examen de la demande présentée par l'Uruguay⁶

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-neuvième session

9. La sous-commission, présidée par M. Charles, s'est réunie du 2 au 13 novembre 2015. Elle a parachevé le projet de recommandations, qu'elle a adopté par consensus le 6 novembre et communiqué à la Commission le 11 novembre. Le projet de recommandations sera présenté à la Commission à la quarantième session.

Examen de la demande présentée par la Norvège au sujet de l'île Bouvet et la Terre de la Reine-Maud⁷

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-neuvième session

10. La sous-commission, présidée par M. Haworth, s'est réunie du 23 novembre au 4 décembre 2015. Durant cette période, la délégation norvégienne a communiqué des informations complémentaires à la sous-commission en réponse aux observations préliminaires que celle-ci avait faites à sa trente-huitième session.

11. La sous-commission a tenu trois réunions avec la délégation, au cours desquelles cette dernière a répondu aux nouvelles questions et demandes de précisions qui lui avaient été faites lors de la session.

12. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarantième session.

13. À la quarantième session, la sous-commission se réunira du 1^{er} au 5 février 2016.

⁵ Voir le résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental au sujet de la demande présentée par le Brésil le 17 mai 2004 au sujet des limites extérieures de son plateau continental au-delà de 200 milles marins (www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_bra.htm).

⁶ Demande déposée le 7 avril 2009 (voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_ury_21_2009.htm).

⁷ Demande présentée le 4 mai 2009 (voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_nor_30_2009.htm).

Examen de la demande présentée par l’Afrique du Sud au sujet du territoire continental de la République sud-africaine⁸

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-neuvième session

14. La sous-commission, présidée par M. Haworth, s’est réunie du 19 au 30 octobre et du 16 au 20 novembre 2015. Durant cette période, elle a formulé des observations préliminaires sur plusieurs points et indiqué ceux pour lesquels elle était d’accord avec la délégation, au vu des données et des informations communiquées par cette dernière.

15. La sous-commission a tenu quatre réunions avec la délégation, au cours desquelles cette dernière a répondu aux nouvelles questions et demandes de précisions qui lui avaient été faites lors de la session.

16. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d’étudier la demande à titre individuel pendant l’intersession et qu’elle en reprendrait l’examen à la quarantième session.

17. À la quarantième session, la sous-commission se réunira du 29 février au 4 mars et du 14 au 18 mars 2016.

Examen de la demande conjointe présentée par les États fédérés de Micronésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon au sujet du plateau d’Ontong Java⁹

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-neuvième session

18. La sous-commission, présidée par M. Roest, s’est réunie du 19 au 30 octobre et du 16 au 20 novembre 2015. Pendant cette période, elle a poursuivi l’examen scientifique et technique de la demande.

19. La sous-commission a tenu quatre réunions avec les délégations conjointes, au cours desquelles elles ont présenté des exposés. La délégation conjointe a fait part de son intention de communiquer de nouvelles données relatives à certains points de la demande pour examen par la sous-commission, mais indiqué qu’elle ne pourrait le faire qu’à la quarante et unième session. Elle a demandé à la sous-commission de suspendre l’examen de la demande conjointe jusqu’à réception des données complémentaires.

20. La sous-commission a dit craindre que cette interruption ne lui laisse pas le temps d’achever l’examen de la demande avant la fin du mandat de ses membres, en juin 2017.

21. Elle a élaboré un document dans lequel elle a demandé à la délégation conjointe plus de précisions sur certains points qui avaient besoin d’être éclaircis. Elle a informé la délégation qu’elle attendrait les nouvelles données, à condition que

⁸ Demande déposée le 5 mai 2009 (voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_zaf_31_2009.htm).

⁹ Demande déposée le 5 mai 2009 (voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_fmgsb_32_2009.htm).

cette dernière confirme, à la quarantième session, que celles-ci seraient bien disponibles à la quarante et unième session au plus tard.

22. La sous-commission a décidé qu'elle reprendrait l'examen de la demande conjointe à la quarantième session.

23. À la quarantième session, la sous-commission se réunira du 29 février au 4 mars et du 14 au 18 mars 2016.

Examen de la demande conjointe présentée par l'Afrique du Sud et la France au sujet de la zone au large de l'archipel de Crozet et des îles du Prince Édouard¹⁰

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-neuvième session

24. La sous-commission, présidée par M. Njuguna, s'est réunie du 2 au 13 novembre 2015. Durant cette période, elle a examiné les données et les informations présentées par la délégation conjointe en réponse à la demande faite par la sous-commission à la trente-huitième session.

25. La sous-commission a tenu trois réunions avec la délégation conjointe de la France et de l'Afrique du Sud, au cours desquelles elles ont échangé des vues et fait trois exposés afin de clarifier certains points de la demande conjointe, y compris les données et informations susmentionnées. La sous-commission a fait des observations récapitulatives et demandé à la délégation d'apporter des précisions par écrit.

26. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarantième session.

27. À la quarantième session, la sous-commission se réunira du 15 au 26 février 2016.

Examen de la demande présentée par le Kenya¹¹

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-neuvième session

28. La sous-commission, présidée par M. Park, s'est réunie du 19 au 30 octobre et du 16 au 20 novembre 2015. Durant cette période, elle a procédé à un premier examen de la demande, en application de la section III de l'annexe III du Règlement intérieur de la Commission.

29. Elle a vérifié la forme et la complétude de la demande et établi trois groupes de travail chargés d'en faciliter l'examen et portant respectivement sur : la morphologie, l'hydrographie et la géodésie; la géologie et la géophysique; la rédaction et le contrôle qualité. Elle a décidé qu'il n'était pour l'instant pas nécessaire de solliciter l'avis de spécialistes ou d'engager une coopération avec les

¹⁰ Demande déposée le 6 mai 2009 (voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_frazaf_34_2009.htm).

¹¹ Demande déposée le 6 mai 2009 (voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_ken_35_2009.htm).

organisations internationales compétentes, en application des articles 57 et 56 du Règlement intérieur.

30. La sous-commission a tenu une réunion avec la délégation, qui a fait un exposé présentant en détails la demande, en particulier la partie nouvelle, communiquée le 19 octobre, qui contient des informations révisées sur les limites du plateau continental au-delà des 200 milles marins des lignes de base, à partir desquelles la largeur de la mer territoriale a été mesurée. Elle a ensuite envoyé à la délégation une communication datée du 27 octobre, lui demandant plus de précisions sur la demande. La délégation lui a répondu par une communication datée du 13 novembre.

31. Au vu de la réponse, la sous-commission a achevé l'analyse préliminaire de la demande et conclu, notamment, que le test d'appartenance avait été réalisé et qu'elle aurait besoin de plus de temps pour examiner toutes les données et formuler des recommandations à l'intention de la Commission. Elle a demandé davantage de précisions, entre autres sur la méthodologie suivie par la délégation pour déterminer la combinaison appropriée de lignes (ligne des points délimitant l'emplacement du pied du talus continental et la ligne de contraintes) sur laquelle elle s'était fondée, en faisant référence à certains aspects scientifiques et techniques particuliers.

32. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la partie II de la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarantième session.

33. À la quarantième session, la sous-commission se réunira du 29 février au 4 mars et du 14 au 18 mars 2016.

Examen de la demande présentée par Maurice au sujet de la région de l'île Rodrigues¹²

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-neuvième session

34. La sous-commission, présidée par M. Madon, s'est réunie du 23 novembre au 4 décembre 2015. Pendant cette période, elle a poursuivi l'examen des données et informations supplémentaires communiquées par la délégation comme suite à la présentation des résultats et conclusions de l'analyse préliminaire, y compris le test d'appartenance, qu'avait fait la sous-commission à la trente-sixième séance.

35. La sous-commission a tenu trois réunions avec la délégation. À cette occasion, elle a présenté à la délégation ses vues et les conclusions générales qu'elle avait tirées de l'examen de la demande, conformément au paragraphe 10 3) de l'annexe III du Règlement intérieur. Il a été convenu que la délégation répondrait à l'exposé de la sous-commission par écrit, le 31 mai 2016 au plus tard, conformément au paragraphe 10 4) de l'annexe III du Règlement intérieur. La sous-commission s'attellerait ensuite à formuler des recommandations à l'intention de la Commission à sa quarante et unième session.

36. La sous-commission a décidé de reprendre l'examen de la demande à la quarantième session.

¹² Demande déposée le 6 mai 2009 (voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_mus_36_2009.htm).

37. À la quarantième session, la sous-commission se réunira du 1^{er} au 5 puis du 15 au 19 février 2016.

Examen de la demande présentée par le Nigéria¹³

Avancement des travaux de la sous-commission à la trente-neuvième session

38. La sous-commission, présidée par M. Mahanjane, s'est réunie du 23 novembre au 4 décembre 2015. Au cours de cette période, la sous-commission a poursuivi l'analyse préliminaire de la demande, commencée à la trente-huitième session.

39. Elle a tenu deux réunions avec la délégation. Cette dernière a fait un exposé, informant la sous-commission qu'elle avait prévu d'effectuer un levé au premier trimestre 2016 et de communiquer de nouvelles données et informations, y compris relatives à des projets et bases de données reposant sur les systèmes d'information géographique, avant la quarante et unième session. En réponse, la sous-commission a informé la délégation qu'elle avait achevé son analyse préliminaire et conclu, notamment, que le test d'appartenance avait été réalisé.

40. Elle a ensuite commencé l'examen scientifique et technique principal de la demande.

41. La sous-commission a dit craindre que la communication tardive de nouvelles données et informations ne lui laisse pas le temps d'achever l'examen de la demande avant la fin du mandat de ses membres, en juin 2017.

42. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande à titre individuel pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarantième session.

43. À la quarantième session, la sous-commission se réunira du 1^{er} au 5 février 2016.

Questions diverses

Fonds d'affectation spéciale

44. La Commission a été informée par le Secrétariat de la situation du Fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation de ses membres venant de pays en développement. À la trente-huitième session, huit membres avaient reçu une aide financière, d'un montant total d'environ 170 000 dollars. À la trente-neuvième session, sept membres ont reçu une aide, dont le montant total est estimé à 146 000 dollars.

Services de secrétariat

45. Le bureau de la Commission, composé du Président et des quatre Vice-Présidents, a exprimé sa gratitude et ses remerciements à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, qui a fourni à la Commission des services de secrétariat d'excellente qualité, et dit espérer un renforcement de la Division qui lui permettrait de continuer à offrir le même niveau d'appui en dépit de l'augmentation prévue de sa charge de travail.

¹³ Demande déposée le 7 mai 2009 (voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_nga_38_2009.htm).